



## SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

<b>APPELLATION COMMERCIALE</b>	<b>SUSPENSION D'OXYDE D'ALUMINIUM DE HAUTE PURETÉ (SOUS FORME NON DÉSAGGLOMÉRÉE)</b>
<b>NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET</b>	<b>56XXS-X</b>

### APPELLATION CHIMIQUE

**FABRICANT / FOURNISSEUR  
ADRESSE**

ANAMET  
P.O. Box 538  
BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE  
TÉLÉPHONE D'URGENCE**

(450) 646-1290  
**CANUTEC: (613) 996-6666**

## SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL	ACGIH TLV
Oxyde d'aluminium. (Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> )	1344-28-1	-	10 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>

**NOTE:** Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

## SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'ébullition en °C</b>	100 °C (212°F)	<b>Pression de vapeur (mm Hg)</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion en °C</b>	Non établi.	<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Non applicable.
<b>Densité (Eau = 1)</b>	1.20	<b>Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)</b>	Non applicable.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble.		
<b>Aspect et odeur</b>	Liquide blanche / Odeur légère.		



**SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION**

<b>Point d'ignition</b>	Non inflammable.			
<b>Limites d'inflammabilité</b>	<b>LEL</b>	Aucun.	<b>UEL</b>	Aucun.
<b>Extincteur</b>	Chimique sèche, mousse, dioxyde de carbone, brouillard d'eau.			
<b>Procédures spéciales d'extinction</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire complet, autonome et des vêtements de protection imperméables. Pompiers devrait éviter d'inhaler les produits de combustion.			
<b>Feux spéciaux/explosion</b>	Non établi.			

**SECTION V • RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité</b>	Stable.
<b>Conditions à éviter</b>	Non établi.
<b>Incompatibilité</b>	Non établi.
<b>Produits dangereux de décomposition</b>	Non établi.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Non établi.

**SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**

**A – PREMIERS SOINS**

<b>Yeux</b>	Rincer avec beaucoup d'eau propre pour 15 minutes Si l'irritation persiste, obtenir une assistance médicale.
<b>Peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir une assistance médicale.
<b>Inhalation</b>	Transporter le patient à l'air frais et obtenir une assistance médicale.
<b>Ingestion</b>	Si le matériau est avalé, obtenir des soins médicaux immédiats.

**B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

**VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, peau, et contacte des yeux.**

**• EXPOSITION A COURT TERME**

<b>Yeux</b>	La poussière est un irritant pour les yeux.
<b>Peau</b>	Une surexposition aiguë provoque des irritations de la peau.
<b>Inhalation</b>	Brouillard de pulvérisation ou de la poussière sèche peut causer irritation physique pour les voies respiratoires supérieures. Sous forme sèche, ce matériau est une poussière de nuisance et ne produit pas comme telle maladie organique grave ou effet toxique avec une exposition raisonnable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



<b>Ingestion</b>	Peut causer une irritation du tube digestif.
------------------	--

## • EXPOSITION À LONG TERME

<b>Cancérogène</b>	Non établi.
<b>Effets tératogènes et/ou autres</b>	Non établi.
<b>Sensibilité épidermique</b>	Un contact prolongé peut causer une abrasion cutanée.
<b>Sensibilité respiratoire</b>	Peut être légèrement irritante pour les voies respiratoires
<b>Matériaux synergiques</b>	Non établi.

## SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

### PROTECTION PERSONNELLE

<b>Vue, visage et mains</b>	Lors de l'utilisation de la suspension, il est recommandé d'utiliser de façon systématique une protection standard pour les yeux et la figure.
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque requis, utiliser un respirateur approuvé pour la poussière (OSHA CFR1910.134).
<b>Ventilation</b>	Ne pas utiliser sans ventilation adéquate (OSHA 29CFR1910.94) (29CFR1910.1000 de l'OSHA) (OSHA CFR1910.213) (1910.243 de l'OSHA). Utiliser la ventilation locale et mécanique adéquate.
<b>Ouïe</b>	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
<b>HMIS</b>	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

## SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

<b>Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement</b>	Ventiler la zone de fuite ou de déversement. Petit déversement peut être ramassé avec la vermiculite ou autre matériau absorbant, incombustible. Contiennent des liquides pour prévenir la contamination supplémentaire du sol, les eaux de surface ou les eaux souterraines.
<b>Élimination des résidus</b>	La disposition doit être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer sous des conditions approuvées et contrôlées.

## SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

<b>Entreposage</b>	Aucune disposition spéciale.
<b>Manutention</b>	Éviter la formation de poussière.
<b>Classification Relative à l'expédition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dénomination d'expédition DOT:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Dénomination d'expédition TDG/UN:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Numéro UN:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe de danger:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Groupe d'emballage:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Exemption TDG:</b> Non réglementé.</li> </ul>
<b>•DOT• Classes de danger</b>	

Date de révision: Janvier 2015

Page 3 de 6

FICHE SIGNALÉTIQUE / SUSPENSION D'OXYDE D'ALUMINIUM DE HAUTE PURETÉ  
(SOUS FORME NON DÉSAGGLOMÉRÉE)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Étiquette:</b> Non réglementé.</li><li>• <b>Classe IATA:</b> Non réglementé.</li><li>• <b>Classe IMDG:</b> Non réglementé.</li></ul>
<b>Classement HMIS</b>	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

## SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

<b>Impact environnemental et Distribution</b>	Ce produit est soluble dans l'eau et peut se propager dans les systèmes de l'eau.
<b>Persistance et Dégradation</b>	Non établi.
<b>Toxicité</b>	Non établi.
<b>Impact des effluents traités</b>	Non établi.

## SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### • RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.  
CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune.  
SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aigue, chronique.
- Section 313: Oxyde d'aluminium (forme fibreuse).

STATUS RCRA: Non réglementé.

### • RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: D2B.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



## TERMINOLOGIE

**ACGIH:** American Conference of Governmental Industrial Hygienists

**CAS:** Chemical Abstract Service

**CFR:** Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

**DOT:** Department of Transportation (USA)

**DSL:** Domestic Substance List

**HMIS:** Hazardous material information sheet

**IARC:** International Agency for Research and Cancer

**LC:** Lethal Concentration

**LD:** Lethal Dosage

**MSHA:** Mine Safety and Health Administration (USA)

**NIOSH:** National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

**NTP:** National Toxicology Program (U.S.A.)

**OSHA:** Occupational Safety and Health Administration (USA)

**PEL:** Permissible exposure limit.

**STEL:** Short term exposure limit.

**TDG:** Transportation of Dangerous Goods

**TLV:** Threshold limits value.

**TSCA:** Toxic Substances Control Act

**TWA:** Time-weighted average

**USEPA:** United States Environmental Protection Agency

**WHMIS:** Workplace Hazardous Materials Information System

Date de révision: Janvier 2015

Page 6 de 6